

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

ACTUALITES

Le décompte péréquatif 2018 est arrivé !

Les communes vaudoises ont récemment reçu le détail du décompte péréquatif 2018. Dans l'ensemble, la part communale de la facture sociale est de CHF 20 mios supérieure à ce qui était planifié dans les acomptes 2018, passant ainsi de CHF 770.5 mios (acomptes 2018) à CHF 790 mios (décompte 2018). Pour rappel, la facture sociale était de CHF 773 mios en 2017, soit une augmentation de 2.2%. Ceci explique en partie l'augmentation de la charge péréquative pour les communes. Rappelons aussi que, depuis 2016 et grâce à l'intervention de l'UCV, l'augmentation de la facture sociale n'est plus répartie de moitié entre le Canton et les communes, mais plus qu'à un tiers pour les communes et deux tiers pour l'Etat.

Concernant la péréquation directe, les redistributions des couches population et solidarité ont sensiblement augmenté, passant respectivement à CHF 419 mios (+2%) et CHF 117 mios (+7%).

Enfin, pour la première fois, les redistributions pour les dépenses thématiques (Transports et Forêts) ne sont prises en charge qu'à hauteur de 67% des dépassements : le pourcentage le plus bas depuis la mise en place de ce système. En principe, il s'agit du 75% du dépassement des dépenses prises en compte dans ces domaines qui est redistribué aux communes. Cette baisse s'explique par des dépenses de fonctionnement communales élevées dans ces domaines et une limitation à 4 points d'impôt des redistributions pour l'ensemble des communes, soit un total de CHF 144 mios.

Pour 2019, la facture péréquative augmentera plus fortement que par le passé en raison de l'application des mesures sociales d'accompagnement de la RIE III vaudoise.

Pour mieux comprendre ce mécanisme, lire « La péréquation en questions », UCV, Gianni Saitta, (2019).

Accueil parascolaire

Pour rappel, l'art. 63a de la Constitution vaudoise, plébiscité par le peuple en 2009, porte sur l'Ecole à journée continue. Il prévoit l'obligation pour les communes de mettre en place un accueil parascolaire et leur donne aussi la compétence de décider du cadre de référence parascolaire.

Ainsi, comme le prévoit la loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'EIAP peut déléguer sa compétence en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire primaire au canton qui agit par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Ce mandat de prestations, qui lie l'EIAP et le canton et dont le coût reste à la charge du Département, a été signé le 10 janvier 2018 en présence des principaux intéressés.

Ce sont les associations faitières des communes qui ont désigné les dix délégués pour l'EIAP : chacun représentant un district vaudois et tous connaisseurs des milieux scolaires et de l'enfance. L'EIAP, présidé par M. Kunze et assisté de Mme del Rizzo, juriste à l'UCV, s'est réuni plusieurs fois depuis sa création. A la suite des premières réflexions de l'EIAP et des auditions réalisées auprès des milieux concernés par l'accueil parascolaire, un projet a été soumis en consultation en mai 2018.

Après avoir tenu compte des principales remarques issues de la consultation, une première version du cadre de référence a été présentée en septembre 2018. Suite à de nombreuses demandes de la part des milieux professionnels, enseignants et parents, le dialogue a été réouvert fin 2018 pour aboutir à un projet finalisé et l'UCV a repris le secrétariat de l'EIAP (l'Association de Communes Vaudoises y apporte une contribution financière). **L'entrée en vigueur des nouvelles normes est prévue pour le 1er août 2019.** En attendant, les normes actuelles restent applicables.

Afin d'assurer sa mission d'autorisation et de surveillance dans le respect de l'équité de traitement, et d'être au plus proche de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce cadre, **l'EIAP et l'OAJE tiennent des rencontres régulières sur l'application du cadre de référence.** A ce jour, plusieurs modalités ont déjà été arrêtées par l'EIAP, en particulier concernant les synergies avec les écoles portant sur l'utilisation des locaux et équipements scolaires.

Plus d'infos sur www.eiap.ch

Gel de la plateforme sur les équipements scolaires

Le Conseil d'Etat a gelé la plateforme sur les équipements scolaires, ouverte suite à l'initiative du Député et membre du Comité de l'UCV M. Jean-Daniel Carrard, également Syndic d'Yverdon-les-Bains, au début de l'année. Les discussions vont donc se poursuivre prochainement au niveau parlementaire sur la question de qui paie quoi dans ce dossier.

Sur la question des investissements spécifiques liés au numérique (affichage frontal numérique et wifi), les communes sont donc toujours libres de les réaliser ou non. Pour le reste des équipements, aucun nouveau principe, plus simple et transparent, n'est instauré pour le moment. Les communes doivent s'en référer aux listes discutées lors de l'introduction d'EtaCom.

Plus d'infos dans le texte de l'initiative Jean-Daniel Carrard et consorts - Constructions scolaires : clarifions les rôles canton/commune en matière de planification et d'équipements scolaires

CHF 850 mios dans la balance : transfert de la part communale de la facture sociale vers le Canton

Communiqué de presse du 13 juin 2019

Après discussion avec l'UCV, le Conseil d'Etat annonce vouloir reprendre la totalité du financement de la facture sociale, soit la part communale évaluée actuellement à

environ CHF 850 mios. L'UCV se dit favorable à cette bascule, mais pas à n'importe quel prix. C'est l'occasion de procéder à un rééquilibrage des finances canton-communes.

Depuis le 29 mai 2019, la plateforme Canton-communes traitant de la facture sociale et de la nouvelle péréquation, ainsi que la répartition des tâches, a été ouverte. Des positions de principe ont pu être prises :

- Un calendrier ambitieux : fin des négociations pour 2021 et entrée en vigueur en 2022, comme proposé par l'UCV et le Grand Conseil.
- Une bascule de la facture sociale : ces charges cantonales à la croissance et à la proportion trop conséquentes pour les budgets communaux ne devraient plus faire partie du nouveau système péréquatif. Le Canton reprendra à sa charge cette facture. Une bonne opportunité pour un rééquilibrage financier entre le Canton et les communes.
- Une vision globale : ce transfert sera traité conjointement avec la nouvelle péréquation.

L'UCV se réjouit de cette ouverture du Conseil d'Etat. Les discussions doivent se poursuivre pour préciser les modalités de cette solution, sachant qu'il s'agit de la réforme la plus importante depuis EtaCom (début des années 2000) entre le Canton et les communes. Un chantier conséquent pour l'année à venir !

Un rééquilibrage financier cohérent

Depuis quelques années, l'UCV a montré qu'il existe un réel déséquilibre entre les moyens des communes et les politiques publiques dont elles ont la charge, et les finances et politiques cantonales. Le transfert de la part communale à la facture sociale au canton signifiera un réel soulagement des budgets communaux, d'environ CHF 850 mios, cependant un rééquilibrage pourra être réalisé en procédant à une bascule d'impôt moins importante. Au-delà de l'excellente santé financière du canton, les fondements de ce rééquilibrage cohérent se trouvent dans le passage, en 2004, du financement par les communes d'un tiers à la moitié de la facture sociale, mais sans bascule d'impôt correspondante. Un report de charges qui avait pour but de soulager le Canton, alors en difficulté financière. Aujourd'hui, il y a lieu de corriger cette situation puisque les finances du Canton se portent mieux.

Un sujet qui sera au cœur de l'assemblée générale de l'UCV

Ce samedi 15 juin 2019 aura lieu l'assemblée générale des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, suivie de la Journée des Communes Vaudoises. Environ 1'700 personnes seront réunies à Cossonay pour cette journée à laquelle participera notamment une partie du Conseil d'Etat. Ce sera l'occasion pour la Présidente de l'UCV, Mme Claudine Wyssa, de revenir sur cette annonce, ainsi que sur les succès et les événements de l'année écoulée.

Une association forte et représentative

Fondée en 1909, l'UCV est l'association faitière des communes vaudoises. Elle compte 277 communes membres sur 309, ce qui représente 94% de la population vaudoise. L'UCV propose de nombreuses prestations à ses membres, notamment des conseils juridiques et financiers ainsi qu'un centre de formations en finances et gestion communales. La prochaine assemblée générale de l'UCV aura lieu à Payerne le 13 juin 2020.

Pour tout renseignement complémentaire

Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV : claudine@wyssa.ch / +41 79 425 17 78

M. Gianni Saitta, Secrétaire général de l'UCV et Conseiller en stratégie et gestion financières publiques : gianni.saitta@ucv.ch / +41 78 640 16 12

Documentation

- « Facture sociale, un transfert sur les communes oublié », Gianni Saitta, mars 2019
 - « Comparaison financière du Canton et des communes : l'écart se creuse », Gianni Saitta, janvier 2019
 - Nouvelle péréquation : l'UCV dévoile l'architecture de son nouveau modèle, site Internet de l'UCV, onglet thématiques et rubrique péréquations financières, décembre 2018
 - Pourquoi la péréquation est-elle si difficile à réformer ?, Gianni Saitta, juin 2017
 - Rapport sur l'analyse du système péréquatif vaudois, Gianni Saitta, avril 2017
-

L'UCV, Pro Familia Vaud et a:primo développent un partenariat en faveur des familles

Ensemble, ces associations invitent les communes vaudoises le 27 novembre 2019 à un après-midi consacré aux politiques de l'enfance et de la famille avec conférences et rencontres. L'occasion de découvrir un paysage de prestations !

Plus d'infos dès le 10 juillet 2019 sur www.placeauxfamilles.ch

CONSULTATION

Révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

L'UCV invite ses membres à se prononcer sur l'avant-projet de la loi sur l'exercice des droits politiques. Les importantes mesures entreprises dans le cadre de cette révision résultent des besoins d'évolution de la population et d'amélioration des procédures d'élections et de votations.

Merci d'envoyer vos réponses via le formulaire en ligne au service juridique de l'UCV à juristes@ucv.ch d'ici au 23 septembre 2019

Plus d'infos et documentation sur www.ucv.ch/consultations

 ASSOCIATION

Photos de la Journée des commune vaudoises 2019

Visionner la galerie sur www.flickr.com

La commune de Begnins rejoint l'UCV

L'UCV a le plaisir de compter désormais la commune de Begnins parmi ses membres, ce qui passe à 278 le nombre total de communes membres de l'association.

L'édition estivale du magazine Point CommUNE! est disponible

Dans ce numéro, le trimestriel de l'UCV fait la part belle aux projets liés aux seniors. Bonne lecture en pdf interactif sur www.calameo.com

A bientôt dans vos districts !

D'août à septembre 2019, l'UCV se rend à la rencontre des élus communaux des dix districts. Ne manquez pas cette occasion d'échanger avec l'UCV !

Mercredi 28 août	10h30-12h30	Riviera - Pays-d'Enhaut	Montreux
Jeudi 29 août	19h00-21h00	Nyon	
Lundi 2 septembre	20h00-22h00	Gros-de-Vaud	Assens
Mardi 3 septembre	19h00-21h00	Jura-Nord Vaudois	
Mercredi 4 septembre	18h00-20h00	Broye-Vully	
Lundi 9 septembre	19h00-21h00	Aigle	Roche
Mercredi 11 septembre	09h00-11h00	Lausanne et Ouest lausannois	
Mercredi 11 septembre	14h00-16h00	Morges	
Jeudi 12 septembre	15h00-16h00	Lavaux-Oron	Cully

 FORMATIONS

Détails et inscriptions aux formations sur www.ucv.ch/formations

Préparation du budget

Cours de niveau moyen.

Le 29 août de 8h30 à 16h30 à Jongny

Gestion des domaines autofinancés

Cours de niveau moyen.

Le 5 septembre de 8h30 à 16h30 à Jongny

Compte de fonctionnement

Cours de niveau débutant.

Le 12 septembre de 8h30 à 16h30 à Jongny